

ATTESTATION DE COMPETENCE

pour la réalisation des missions de repérage et de diagnostic
de l'état de conservation des matériaux et produits contenant
de l'amiante en application du décret 96-97 du 07/02/96
modifié (article 10-6) - Arrêté du 02/12/02

Délivrée par CESI SAS
en conformité à son certificat
N°DI 1787 délivré par l'AFAQ-ASCERT
du 30/12/2002

Délivrée à Monsieur Jean-Claude CORONAS

qui a participé à la formation

« Amiante formation des experts compétents »

et a satisfait au contrôle de connaissance

qui se sont déroulés du 02/12/02 au 03/12/02
durée totale : 2 jours (soit 16 heures)

au CESI TOULOUSE
BP 447
31315 LABEGE cedex

Certificat délivré le 10 janvier 2003

Le Directeur des Opérations
Richard LECCEUR



Le Responsable Pédagogique
Jean-Luc DAUTREMÉPUS

